

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie chez Alma Association Inc.		Date d'inspection Le 20 mars 2026	
Nom de l'établissement Garderie Chez Alma		Numéro de permis 2024032	
Adresse 161 boulevard Isidore-Boucher Saint-Jacques NB E7B 1W4		Numéro de téléphone (506) 740-4283	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 53	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	27 févr. 2026	
Commentaires: La formation de RCR est prévue pour le 18-19 avril. La preuve de formation pourra être envoyée par courriel.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	23 janv. 2026	
Commentaires: La formation de RCR est prévue pour le 18-19 avril. La preuve de formation pourra être envoyée par courriel.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : b) rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile aux enfants qui y sont bénéficiaires de services;	32(1)(b)	30 janv. 2026	20 mars 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Le matériel de bricolage ainsi que des livres de lectures sont maintenant dans des étagères accessibles aux enfants.			

### Commentaires généraux

Le suivi a été réalisé par courriel; aucune visite sur place n'a été effectuée. Par conséquent, le ratio n'a pas pu être vérifié.  
La formation en RCR est prévue pour les 18 et 19 avril 2026.  
Des photos transmises par courriel démontrent l'ajout de matériel de bricolage ainsi que de livres, disposés sur des étagères accessibles aux enfants.  
Les éducatrices ont complété les heures de formation requises.  
Compte tenu des informations reçues, le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par \_\_\_\_\_

Le 20 mars 2026 \_\_\_\_\_

Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par

Vadel Sokoundjou Takam

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 mars 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*